

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

AMENDEMENT

N ° AS1050

présenté par
M. Colombani et M. Saint-Huile

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.